

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIVER

Séance publique du 20 mai 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 14 mai 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Josée ETRINGER-SEIL

No.: 02/2025-10

Approbation d'une convention « Holz vun hei » entre le SIAS et ses communes-membres

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération 02/2020-16a du 23 avril 2020 relative à l'accord de principe d'adhésion de la Commune de Biver au Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIAS) et sa délibération 02/2020-16b du 23 avril 2020 relative à l'approbation de la délibération concordante relative aux nouveaux statuts du SIAS ;

Vu la convention signée en avril 2025 entre le SIAS et ses communes-membres, relative à la mise en place et au développement de l'initiative « Holz vun hei – SIAS Gemengen », visant à promouvoir l'utilisation du bois local des forêts des communes-membres du SIAS ci-annexée ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver la convention signée en avril 2025 entre le SIAS et ses communes-membres, relative à la mise en place et au développement de l'initiative « Holz vun hei – SIAS Gemengen », visant à promouvoir l'utilisation du bois local des forêts des communes-membres du SIAS.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biver, le 23 mai 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

CONVENTION ENTRE LE SIAS ET SES COMMUNES-MEMBRES

Entre les soussignés :

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIAS)

sis à L-5367 Schuttrange, 4 Place de l'Église, représenté par son bureau actuellement en fonction, à savoir M. Claude Marson, président, Jacqueline Breuer, vice-présidente, Marc Entringer, Marc Krier, Nicole Lafleur-Rennel, Carlo Raus, Marc Ries, membres, ci-après dénommé le « SIAS »

Et

1. **l'Administration communale de Betzdorf**, représentée par M. Marc Ries, bourgmestre, Mme. Marie-Claire Ruppert, échevine et M. Olafur Sigurdsson, échevin ;
2. **l'Administration communale de Biver**, représentée par M. Marc Lentz, bourgmestre, Mme. Sylvie Steinmetz, échevine et Mme. Martine Birkel, échevine ;
3. **l'Administration communale de Bous-Waldbredimus**, représentée par M. Antonio Da Costa Araujo, bourgmestre, M. Marc Schons, échevin, M. Dries D'Exelle, échevin et M. Jean-Claude Ruppert, échevin ;
4. **l'Administration communale de Contern**, représentée par Mme. Marion Zovilé-Braquet, bourgmestre, Mme. Stéphanie Ansay, échevine et M. Yves Loose, échevin. ;
5. **l'Administration communale de Dalheim**, représentée par M. Romain Kill, bourgmestre, Mme. Peggy Olinger, échevine et M. René Ernst, échevin ;
6. **l'Administration communale de Flaxweiler**, représentée par M. Paul Ruppert, bourgmestre, M. Frank Rollinger, échevin et M. Guy Heiderscheid, échevin ;
7. **l'Administration communale de Frisange**, représentée par M. Roger Beissel, bourgmestre, M. Carlo Raus, échevin et M. Carlo Heuertz, échevin ;
8. **l'Administration communale de Grevenmacher**, représentée par Mme. Monique Hermes, bourgmestre, Mme. Liane Felten, échevine et M. Marc Krier, échevin ;
9. **l'Administration communale de Hesperange**, représentée par M. Marc Lies, bourgmestre, Mme. Diane Adehm, échevine, M. Guy Wester, échevin et M. Claude Lamberty, échevin ;
10. **l'Administration communale de Junglinster**, représentée par M. Ben Ries, bourgmestre, M. Gilles Baum, échevin et M. Tom Weber, échevin ;
11. **l'Administration communale de Lenningen**, représentée par M. Tim Karius, bourgmestre, M. Philippe Gengler, échevin et M. Jean-Marie Hermann, échevin ;
12. **l'Administration communale de Manternach**, représentée par M. Jean-Pierre Hoffmann, bourgmestre, Mme. Alix Ungeheuer ép. Klein, échevine et M. Claude Theisen, échevin ;
13. **l'Administration communale de Mondorf-les-Bains**, représentée par M. Steve Reckel, bourgmestre, Mme. Tessy Altmann, échevine et M. Claude Schommer, échevin ;
14. **l'Administration communale de Niederanven**, représentée par M. Fréd Ternes, bourgmestre, Mme. Josselijn de Vries, échevine et M. Jacques Bauer, échevin ;
15. **l'Administration communale de Remich**, représentée par M. Jacques Sitz, bourgmestre, Mme. Rita Wallerich, échevine et M. Jean-Paul Kieffer, échevin ;
16. **l'Administration communale de Sandweiler**, représentée par Mme. Jacqueline Breuer, bourgmestre, Mme. Corine Courtois, échevine et M. Claude Mousel, échevin ;
17. **l'Administration communale de Schengen**, représentée par M. Michel Gloden, bourgmestre, M. Tom Weber, échevin et M. Jean-Paul Muller, échevin ;

18. l'**Administration communale de Schuttrange**, représentée par M. Claude Marson, bourgmestre, M. Serge Eicher, échevin et M. Andy Kiser, échevin ;
19. l'**Administration communale de Stadtbredimus**, représentée par M. Robi Beissel, bourgmestre, M. Jean Kox, échevin et M. Claude Forget, échevin ;
20. l'**Administration communale de Weiler-la-Tour**, représentée par M. Vincent Reding, bourgmestre, M. Maurice Groben, échevin et M. Jean Feipel, échevin ;
21. l'**Administration communale de Wormeldange**, représentée par M. Claude Pundel, bourgmestre, M. Pierre Adam, échevin et M. Mathis Ast, échevin ;

ci-après dénommées les « Communes »

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule:

« Holz vun hei » est un marquage régional pour identifier et rendre visible des produits de bois fabriqués à partir de bois issus des forêts de la région en respectant la charte y relative (cf. annexe). L'objectif principal est de sensibiliser aux problématiques liées au marché du bois globalisé et de promouvoir les filières locales. En effet l'utilisation des ressources locales et de leur transformation peuvent constituer des éléments clés pour renforcer l'identité régionale ainsi que l'économie et l'exploitation forestière régionale en réduisant les effets néfastes d'une production lointaine. « Holz vun hei » peut donc contribuer au développement durable.

L'initiative a été lancée en 2012 dans le cadre d'un projet du GAL (« Groupe d'Action Locale ») LEADER Region Mëllerdall porté par la RIM asbl (« Regional Initiativ Mëllerdall ») en étroite coopération avec l'ANF (« Administration de la Nature et des Forêts ») et, à l'époque, le Syndicat pour la création d'un parc naturel au Mullerthal, le prédécesseur du NGPM. Aujourd'hui le NGPM est le porteur de « Holz vun hei - Region Mëllerdall ».

Afin de promouvoir le bois comme ressource locale dans d'autres régions, les acteurs concernés ont dès le début exprimé la volonté de faciliter le lancement de cette initiative dans d'autres régions.

Ainsi le SIAS a convenu en date du 8 juillet 2024 avec le NGPM une convention portant sur l'autorisation de lancement du projet « Holz vun hei » dans les communes membres du syndicat.

Article 1 : Objet

Le présent accord a pour objet la mise en place et le développement de l'initiative « **Holz vun hei – SIAS Gemengen** », visant à promouvoir l'utilisation du bois local issu des forêts des communes-membres du SIAS. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la marque déposée « **Holz vun hei – Region Mëllerdall** », gérée par le **Natur- & Geopark Mëllerdall (NGPM)**.

Article 2 : Engagements des parties

2.1. Engagements du SIAS

Le SIAS s'engage à :

- Assurer la promotion du projet auprès des acteurs locaux et des citoyens.
- Mettre à disposition des Communes les supports de communication et les documents nécessaires.
- Veiller au respect des critères de la charte.

2.2. Engagements des Communes

Les Communes s'engagent à :

- Soutenir activement l'initiative et promouvoir l'utilisation du bois local.
- Appliquer et respecter les critères définis dans la charte adaptée par le SIAS.
- Informer les citoyens et entreprises locales sur les avantages de cette initiative.
- Collaborer avec les autres communes du SIAS et les acteurs locaux pour renforcer la filière bois régionale.

Article 3 : Utilisation du logo et de la marque

- La dénomination régionale adoptée sera « **Holz vun hei – SIAS Gemengen** ».
- Les Communes devront utiliser le logo et les supports de communication conformes aux directives du SIAS.
- Toute modification du logo ou de la charte devra être validée par le SIAS.
- Chaque commune aura le droit de placer son logo à côté du logo officiel de "Holz vun hei".

Article 4 : Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et sera renouvelée chaque année par tacite reconduction, sauf indication contraire du SIAS ou des communes. Elle prendra effet après l'approbation du comité du SIAS et les conseils communaux respectifs des communes.

Elle peut être résiliée :

- Par accord mutuel des parties.
- Par l'une des parties, moyennant un préavis écrit de **six (6) mois**.

Article 5 : Dispositions finales

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention fera l'objet d'une concertation entre les parties en vue d'une résolution amiable.

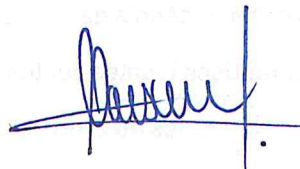
Fait à, le 4 avril 2025 à Schuttrange

En plusieurs exemplaires originaux, chaque partie conservant un exemplaire signé.

Signatures :

Pour le Syndicat

Le Bureau :



Claude Marson,

Président ;



Jacqueline Breuer,

Membre,

Marc Entringer,

Membre, *absent*



Marc Krier,

Membre,



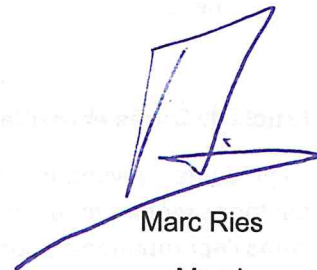
Nicole Lafleur-Rennel,

Membre,



Carlo Raus,

Membre,

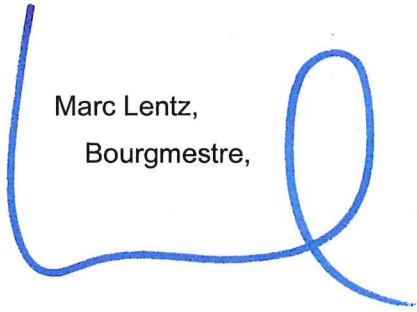


Marc Ries

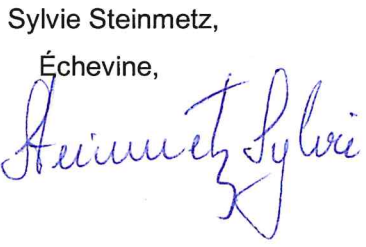
Membre.

Pour l'Administration communale de Biver
Le Collège Échevinal :

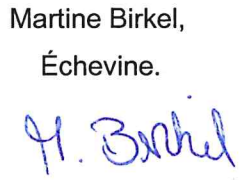
Marc Lentz,
Bourgmestre,



Sylvie Steinmetz,
Échevine,

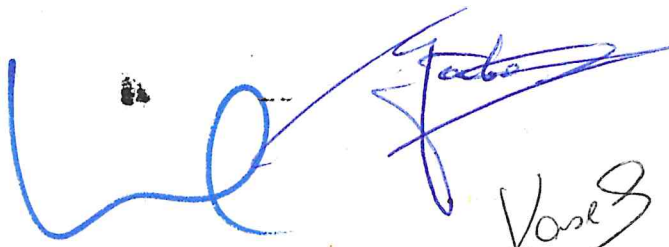


Martine Birkel,
Échevine.



Approuvé en séance du
conseil communal

Biver, le 20 MAI 2025



Jacob
Koser *Steinmetz*
Weiss *M. Birkel* *Steinmetz*
Steinmetz Sylvie